



**Bienvenue
à l'assemblée communale
ordinaire
du 14 mai 2019**

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2018**
2. **Comptes 2018**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. **Nomination de l'organe de révision pour la période 2019 – 2020 - 2021**
4. **Modifications des statuts de l'association des communes de la Veveyse (ACV)**
5. **Modifications du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**
6. **Budget complémentaire** : crédit d'étude pour la réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin
7. **Divers**

**1. Procès-verbal de l'assemblée
communale ordinaire du
3 décembre 2018**

2. Comptes 2018

2.1 Comptes de fonctionnement

2.1 Comptes de fonctionnement

		Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	507'671.70	77'334.15	482'120.00	73'010.00	471'683.80	65'500.05
1	Ordre public	65'371.10	37'832.15	82'250.00	36'700.00	66'527.75	39'848.80
2	Enseignement et formation	1'355'421.75	94'063.50	1'217'940.00	62'390.00	1'196'105.00	88'287.70
3	Culte, culture et loisirs	133'515.65		139'470.00		140'967.10	
4	Sante	387'427.20	3'387.60	408'150.00	4'000.00	360'194.50	5'954.55
5	Affaires sociales	456'213.25	15'596.00	480'100.00	22'500.00	486'026.15	19'864.00
6	Transports et communications	263'228.30	9'994.30	318'580.00	16'000.00	324'596.10	53'059.20
7	Protection et aménagement de l'environnement	443'293.19	394'492.00	442'650.00	410'400.00	447'147.55	405'101.60
8	Economie	30'583.50	20'267.80	26'560.00	13'350.00	25'865.75	17'246.75
9	Finance et impôts	1'180'261.80	4'189'728.10	583'030.00	3'524'930.00	821'048.47	3'654'736.95
	Totaux	4'822'987.44	4'842'695.60	4'180'850.00	4'163'280.00	4'340'162.17	4'349'599.60
	Résultats	19'708.16			17'570.00	9'437.43	

2.2 Comptes d'investissements

2.2 Comptes d'investissements

		Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et loisirs	25'997.70		115'000.00	20'000.00	13'210.00	
6	Transports et communications	161'279.90	46'000.00	260'000.00	64'550.00	397'004.60	270'848.30
7	Protection et aménagement de l'environnement	209'499.81	82'086.20	550'300.00	181'700.00	375'547.40	197'439.45
9	Finance et impôts	5'774.00		8'000.00		3'240.00	
	Totaux	402'551.41	128'086.20	933'300.00	266'250.00	789'002.00	468'287.75
	Résultats		274'465.21		667'050.00		320'714.25

Livre historique sur Saint-Martin FR

décompte provisoire

Financement

Historien – 12 mois à CHF 2'000.-/mois	24'000.00 SFr.	
Frais de mise à disposition de reportages RTS	387.70 SFr.	
Commission du livre	1'610.00 SFr.	
Amortissement supplémentaire 2018		25'997.70 SFr.
Totaux	25'997.70 SFr.	25'997.70 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	0 %	- SFr.
Amortissement	0 %	- SFr.
Total des charges		- SFr.

Réfection route AF La Comba, Saint-Martin

décompte provisoire

Plan de financement

Travaux prévus selon demande de crédit	189'000.00 SFr.	
Travaux privés supplémentaires demandés	92'200.00 SFr.	
Total des travaux payés TTC		101'279.90 SFr.

Financement

Total des travaux route de la Comba	281'200.00SFr.	
Subventions futures – estimation		103'522.00 SFr.
Participation propriétaires pour chemins AF		40'000.00 SFr.
Solde des travaux à réaliser		137'678.00 SFr.
Totaux	281'200.00 SFr.	281'200.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	- SFr.
Amortissement	4.00%	- SFr.
Total des charges		- SFr.

Achat d'un véhicule pour la voirie

décompte final

Plan de financement

Véhicule

Coût du tracteur avec équipement (lame et saleuse) 60'000.00 SFr.

Financement

Reprise de l'ancien véhicule		6'000.00 SFr.
Amortissement supplémentaire 2018		54'000.00 SFr.
Totaux	60'000.00 SFr.	60'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	-
Amortissement	15.00%	-

AVGG - bouclage réseau et alimentation Saint-Martin

décompte provisoire

Plan de financement

Etape I : bouclage Saint-Martin – La Verrerie

Total des travaux TTC (685 m / 950 m)	230'000.00 SFr.
Subventions AF et ECAB, présumé	130'000.00 SFr.
Participation commune Saint-Martin 2017	61'500.00 SFr.

Etape II : alimentation Saint-Martin

Total des travaux TTC	200'000.00 SFr.
Subventions AF et ECAB, présumé	127'000.00 SFr.
Participation commune Saint-Martin 2017	73'000.00 SFr.

Etape III : secteur La Comba Saint-Martin

Total des travaux TTC	3'250.85 SFr.
Participation commune Saint-Martin 2018	3'250.85 SFr.

Taxes raccordements 2017	15'606.05 SFr.
Financement par prélèvement sur réserve 2017	118'893.95 SFr.
Financement par prélèvement futur sur réserve	3'250.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	-
Amortissement	4.00%	-
Total des charges		-

Adduction d'eau et défense incendie «Bois Noir», Besencens
Adduction d'eau et défense incendie «Clos de Sauba», Saint-Martin
décompte provisoire

Plan de financement

Total des travaux TTC	182'182.05 SFr.
Subventions ECAB	100'000.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune	82'182.05 SFr.
Financement par prélèvement futur sur réserve eau	82'182.05 SFr.

Totaux **82'182.05 SFr. 82'182.05 SFr.**

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	- SFr.
Amortissement	4.00%	- SFr.
Total des charges		- SFr.

Assainissement de bâtiments hors zone secteur Le Froumi

décompte final

Plan de financement (raccordement de 4 bâtiments)

Assainissement EU secteur Le Froumi 2017	82'407.40 SFr.
Assainissement EU secteur Le Froumi 2018	15'415.60 SFr.
Honoraires 2017	15'310.00 SFr.
Honoraires 2019	4'642.30 SFr.
Permis de construire 2017	2'290.45 SFr.
Pertes de cultures, servitudes et divers	3'669.80 SFr.

Financement

Unités locatives et taxe de base		16'260.00 SFr.
Raccordements aux bâtiments		36'000.00 SFr.
Prélèvement taxes de raccordements 2018		2'316.10 SFr.
Emprunt bancaire 2017 et 2018		69'159.45 SFr.
Totaux	123'735.55 SFr.	123'735.55 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	0.95%	657.01 SFr.
Amortissement	4.00%	- SFr.
Total des charges		657.01 SFr.

Révision du PAL / RCU

décompte final

Plan de financement

Travaux

Prestations 2012	3'128.75 SFr.
Prestations 2013	11'917.40 SFr.
Prestations 2014	10'871.75 SFr.
Prestations 2015	- SFr.
Prestations 2016	26'788.95 SFr.
Prestations 2017	26'962.15 SFr.
Prestations 2018	3'734.20 SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire 2012	3'128.75 SFr.
Amortissement supplémentaire 2013	11'917.40 SFr.
Amortissement supplémentaire 2014	10'871.75 SFr.
Amortissement supplémentaire 2015	- SFr.
Amortissement supplémentaire 2016	26'788.95 SFr.
Amortissement supplémentaire 2017	26'962.15 SFr.
Amortissement supplémentaire 2018	3'734.20 SFr.

Totaux	83'403.20 SFr.	83'403.20 SFr.
---------------	-----------------------	-----------------------

Charges financières annuelles

Intérêts	0 %	- SFr.
Amortissement	0 %	- SFr.
Total des charges		- SFr.

Acquisition et pose d'un défibrillateur décompte final

Plan de financement

Acquisition et pose 5'774.00 SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire 2018 5'774.00 SFr.

Totaux 5'774.00 SFr. 5'774.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts 0.00% -

Amortissement 0.00%

2.2 Comptes d'investissements

		Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et loisirs	25'997.70		115'000.00	20'000.00	13'210.00	
6	Transports et communications	161'279.90	46'000.00	260'000.00	64'550.00	397'004.60	270'848.30
7	Protection et aménagement de l'environnement	209'499.81	82'086.20	550'300.00	181'700.00	375'547.40	197'439.45
9	Finance et impôts	5'774.00		8'000.00		3'240.00	
	Totaux	402'551.41	128'086.20	933'300.00	266'250.00	789'002.00	468'287.75
	Résultats		274'465.21		667'050.00		320'714.25

Boucllement des comptes 2018

Réserves obligatoires		20'830.80
Eau		20'830.80
Réserves non obligatoires		266'700.00
Bus scolaires		81'700.00
Bâtiment scolaire		100'000.00
Complexe salle polyvalente		85'000.00
Prélèvement sur réserves		136'912.20
Adduction eau		136'912.20
Amortissements complémentaires		89'505.90
Tracteur voirie (remplacement du Pony)		54'000.00
Révision PAL		3'734.20
Livre historique		25'997.70
Défibrillateur		5'774.00
Pertes sur débiteurs, taxes et factures		2'236.10
Provision pertes sur débiteurs		80'000.00
Provision recapitalisation caisse de pension personnel Etat		100'000.00
Bénéfice net reporté au bilan		19'708.16

Bilan au 31.12.2018

1 ACTIF		2 PASSIF	
10 Patrimoine financier	1'685'542.09	20 Engagements courants	176'664.05
Caisse, CCP, C/C bancaire (Trésorerie)	1'685'542.09	Créanciers	176'664.05
		21 Dettes	478'855.55
11 Exigibles	877'062.75	C/C Raiffeisen, BCF	478'855.55
C/C Etat	- 64'331.15		
Débiteurs impôts	816'570.55	22 Emprunts	3'081'140.00
Autres débiteurs	124'823.35	Emprunts à taux fixe, SECO, Crédits d'investissement	3'081'140.00
12 Banques	443'076.00	24 Provisions	180'000.00
Parts sociales (BR, SAIDEF, etc)	31'443.00	Pertes sur débiteurs impôts + caisse de pension recapitalisation	180'000.00
Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	411'633.00		
		25 Passifs transitoires	91'142.75
13 Actifs transitoires	5'860.45	28 Réserves	1'488'963.80
		Réserves obligatoires : PC , adduction eau, EU	481'583.45
		Réserves non obligatoires : école, bus, bât. zone à bâtir	1'007'380.35
14 Patrimoine administratif	3'948'676.01	29 Capital	1'463'351.15
Canal. EC, EU, routes, abris PC, bâtiments, écoles	3'948'676.01	Fortune	1'443'642.99
		Bénéfice en cours	19'708.16
	Dette brute 4'007'902.35	Dette brute par habitant	3'980
	Dette nette 1'407'994.06	Dette nette par habitant	1'398
		1007 habitants au 31.12.2018	

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

2.4 Approbation

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2019 – 2020 - 2021

4. Modifications des statuts de l'association des communes de la Veveyse (ACV)

5. Modifications du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires



Commune de Saint-Martin FR

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

L'assemblée communale

- Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF140.11);
- Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement
- d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);
- Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),
- Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;
- Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

édicte :

Article premier - But et champ d'application

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

² Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans le canton de Fribourg en âge de scolarités obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (notamment institutions d'assurance).

Article 2 - Aide financière de la commune

¹ L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après : le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

² La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les soins dentaires.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ». Ce tableau fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4 - Voies de droit

¹ Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 5 - Abrogation des dispositions antérieures

Le règlement du 13 décembre 2004 relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que les éventuelles autres dispositions antérieures au présent règlement sont abrogés.

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Barème de réduction

Nbre enf.	jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Plus de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

Catégorie 1 : 80 % à charge des parents

Catégorie 2 : 60 % à charge des parents

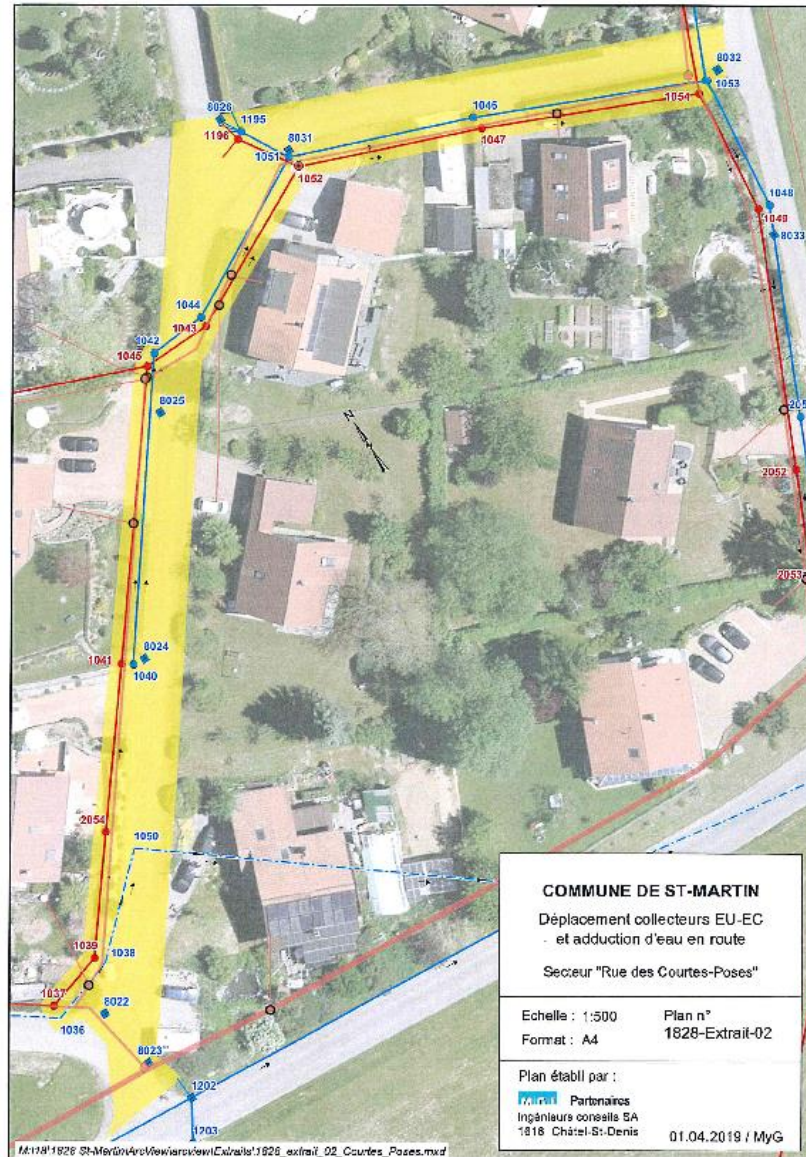
Catégorie 3 : 40 % à charge des parents

Catégorie 4 : 20 % à charge des parents

Le barème de réduction est basé sur le revenu imposable net, chiffre 7.91 du dernier avis de taxation

6. Budget complémentaire :
crédit d'étude pour réfection de
canalisations, quartier Courtes Poses
à Saint-Martin

6. Budget complémentaire : crédit d'étude pour réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin



6. Budget complémentaire : crédit d'étude pour réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin



6. Budget complémentaire : crédit d'étude pour réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin

Plan de financement

Total du devis de MGI Partenaires Ingénieurs
Conseils SA

22'000.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune
Financement par prélèvement sur réserve

22'000.00 SFr.

22'000.00 SFr.

Totaux

22'000.00 SFr.

22'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

2.00%

-

Amortissement

4.00%

-

7. Divers

La parole est donnée aux citoyens



**Le Conseil communal vous remercie pour
votre attention et vous souhaite un été
ensoleillé**

